PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juillet 2020 à 19 h 30, au Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore avec présence de public.

Lors de cette séance, sont présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente. Les mesures de distanciation physique de deux mètres et le port du masque obligatoire lors de déplacement sont respectés par les personnes présentes au Centre communautaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DE PUBLIC

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 14 juillet 2020 à 19 h 37.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 et jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pout toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE,

il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et la directrice générale soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique, soit sur son site Internet et sur sa page Facebook et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville et qu'elle diffuse également un résumé écrit au public par le biais du journal municipal Le Montjoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

2020-07-01 Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire avec présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020
3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 334-20 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 290-09 (*RMH 399-2020)
3.3. Dépôt du projet du *Règlement numéro 334-20 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 290-09 (*RMH 399-2020)
3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
5. Ressources humaines
5.1. Fin de l'emploi de l'inspecteur municipal
5.2. Permanence de la secrétaire-trésorière adjointe
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes de juin 2020
6.2. Mandat à la firme *Leroux, Beaudry, Picard, Évaluateurs agréés*, pour l'équilibration du rôle triennal 2021-2022-2023
6.3. Autorisation de paiement à *Infrastructel* pour les travaux d'inspection municipale de juin 2020
7. Administration
8. Sécurité publique et incendie
8.1. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
8.2. Ratification des mesures prises pour la tenue d'un camp de jour et la réouverture des parcs, du chalet des loisirs et des modules de jeux
8.3. Ratification de la liste des services essentiels décrétés par le comité de Sécurité civile de la municipalité
9. Voirie et travaux publics
9.1. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross
9.2. Autorisation d'acquisition de panneaux afficheur de vitesse
10. Hygiène du milieu et environnement
11. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
11.1. Mandat à *Philippe Meunier*, *consultant en urbanisme* pour des modifications aux règlements d'urbanisme
12. Loisirs, culture et vie communautaire
13. Autres sujets :
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-03 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 334-20 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO 290-09 (*RMH 399-2020)**

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 334-20 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 290-09 (*RMH 399-2020)

DEPOT DU PROJET DU *RÈGLEMENT NUMÉRO 334-20 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO 290-09 (*RMH 399-2020)

2020-07-04 Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Raymond Leclair dépose le projet du *Règlement numéro 334-20 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 290-09 (*RMH 399-2020).

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
2020-07-10	Marc-André Leblanc Directeur des programmes fiscaux Direction générale des finances municipales et des programmes Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Aide financière de 6 422$ constituant la quote-part du programme de *Dotation spéciale de fonctionnement*, prévu à l'entente de *Partenariat 2020-2024*.

2020-07-05 **FIN DE L'EMPLOI DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU la restructuration du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal actuel ne cadre plus dans les critères requis pour la fonction au sein de du Service de l'urbanisme et de l'environnement,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU

DE METTRE fin à l'emploi de l'inspecteur municipal Louis Halde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-06 **PERMANENCE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Glode a complété, avec succès, la période de six mois d'essai à laquelle elle était soumise ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'OCTROYER la permanence à madame Danielle Glode, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Télesphore, à compter du 21 juillet 2020, aux conditions de travail et avantages sociaux tel que stipulés à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-07 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 30 juin 2020	20 842,83 **$**
Prélèvements bancaires du 1er au 30 juin 2020	15 272,90
Dépenses particulières payées du 1er au 30 juin 2020	3 787,63
Comptes à payer au 30 juin 2020	30 692,38
TOTAL	**70 595,74 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juin 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de juin 2020 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30 juin 2020 ;

D'ENTÉRINER l'annulation des chèques numéros 7231 et 7232 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-08 **MANDAT À LA FIRME *LEROUX, BEAUDRY, PICARD*, ÉVALUATEURS AGRÉÉS, POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT les mesures du projet de loi 48 ayant un effet sur la fiscalité municipale et l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de l'analyse des impacts des nouvelles mesures du projet loi 48 sur la fiscalité de la Municipalité, le conseil considère qu'il est préférable de procéder à l'équilibration du prochain rôle triennal plutôt qu'à sa reconduction ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE MANDATER *la firme Leroux, Beaudry, Picard, Évaluateurs agréés,* pour l'équilibration du rôle triennal 2021-2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-09 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *INFRASTRUCTEL* POUR LES TRAVAUX D'INSPECTION MUNICIPALE DE JUIN 2020**

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-19 adoptée à la séance ordinaire du 9 juin 2020 mandatant *Infrastructel* pour des services professionnels en urbanisme municipal ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant total de 2 958,02 $ taxes incluses, à *Infrastructel* pour les travaux d'inspection municipale effectués durant le mois de juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-10 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante ;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée pandémie du COVID-19 ;

QUE les décisions prises, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-11 **RATIFICATION DES MESURES PRISES POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR ET LA REOUVERTURE DES PARCS, DU CHALET DES LOISIRS ET DES MODULES DE JEUX**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les mesures prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, pour la tenue d'un camp de jour et la réouverture des parcs, du chalet des loisirs et des modules de jeux ;

QUE les décisions prises, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, pour la tenue d'un camp de jour et la réouverture des parcs, du chalet des loisirs et des modules de jeux, soient entérinées a posteriori.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-12 **RATIFICATION DE LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS DÉCRÉTÉS PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la liste des services essentiels décrétés par le comité de Sécurité civile de la municipalité et par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence ;

QUE les décisions prises, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-13 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE DEMANDER des soumissions publiques via le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO), pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross selon le devis tel que préparé par les ingénieurs de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* 2019-2023 (TECQ) ;

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 4 août 2020. Pour être considérée, toute soumission devra être complétée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions seront prises en considération à une séance ultérieure.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-07-14 **AUTORISATION D'ACQUISITION DE PANNEAUX AFFICHEUR DE VITESSE**

ATTENDU la résolution numéro 2019-07-11 adoptée à la séance ordinaire du 9 juillet 2019 autorisant l'acquisition de panneaux afficheur de vitesse chez *Traffic Logix inc*. au coût de 6 6298,00 $ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, la Municipalité n'a toujours pas reçu l'autorisation du MTQ pour l'installation de panneaux afficheurs de vitesse sur la route 340 ;

ATTENDU la nouvelle offre de service de *Traffic Logix inc*. datée du 20 février 2020,

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à l'acquisition des panneaux afficheurs de vitesse,

CONSIDÉRANT QU'il est possible et prévu de déplacer les panneaux afficheurs de vitesse suite à leur installation afin d'assurer une rotation des emplacements sur le territoire de la municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RESOLU

D'AUTORISER l'acquisition de deux panneaux afficheur de vitesse chez *Traffic Logix inc*. au montant de 5 998,00$ plus les taxes applicables ;

DE PROCÉDER à leur installation ailleurs que sur la route 340 jusqu'à l'obtention de l'autorisation du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MANDAT À *PHILIPPE MEUNIER, CONSULTANT EN URBANISME* POUR DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

2020-07-15 ATTENDU l'offre de service de *Philippe Meunier, consultant en urbanisme,* datée du 7 juillet 2020 pour des modifications aux règlements d'urbanisme

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RESOLU

DE MANDATER *Philippe Meunier, consultant en urbanisme,* pour les travaux de modifications aux règlements d'urbanisme, au montant de 1 650,00$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 1 897,09 $ taxes incluses à *Philippe Meunier, consultant en urbanisme* à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions ou commentaires par écrit avant la présente séance. Aucune question n'a été déposée par écrit avant la présente séance.

Les personnes présentes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- La coque du module de jeu du bateau au parc André-Leblanc
- Propreté du parc André-Leblanc
- Règlement pour les poules versus Lois provinciales sur les poules
- Limitateur de vitesse mobile
- Demande d'assistance de la police pour la surveillance des stops dans le quartier et près du parc André-Leblanc.

2020-07-16 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller Raymond Leclair et résolu que la séance ordinaire du 14 juillet 2020 soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière